



IRSS

TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ LE REC RENNES RUGBY ET IRSS : ENSEMBLE, DÉVELOPPONS NOTRE TERRITOIRE !

En 2026, votre Solde de Taxe d'Apprentissage (0,09% de votre masse salariale) est un levier essentiel pour soutenir la formation de nos jeunes talents et, par conséquent, le développement de notre territoire.

EN CHOISSANT IRSS, VOUS INVESTISSEZ DIRECTEMENT DANS :

- Des formations de qualité, adaptées au marché du travail.
- L'acquisition de compétences par les apprenants de votre région.
- Le dynamisme économique local.





COMMENT FAIRE ?

1. RDV sur la plateforme Soltéa
2. Sélectionnez IRSS comme organisme bénéficiaire
3. Versez votre solde de TA

CALENDRIER

- 1ère campagne de répartition: du **26 mai au 21 août**.
- 2ème campagne (si vous n'avez pas fait votre choix lors de la 1ère campagne) : du **3 septembre au 21 octobre**.

Important : Pour nous permettre d'anticiper au mieux nos actions, réalisez votre versement dès la 1ère campagne

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ IRSS

Par e-mail

taxe.apprentissage@irss.fr

Par téléphone

02 41 62 19 97